

CORUM LE FIL D'ACTUALITÉS

ECO

2^{ème} TRIMESTRE 2020 VALIDE DU 1^{er} JUILLET AU 30 SEPTEMBRE 2020

CORUM Eco permet d'investir dans les projets de développement d'entreprises et de percevoir des intérêts potentiels sur les sommes prêtées. CORUM Eco n'offre aucune garantie de rendement ou de performance et présente un risque de perte en capital. Nous attirons votre attention sur le fait que les performances passées ne constituent pas un indicateur fiable des performances futures. Elles ne sont notamment pas constantes dans le temps car les investissements constituant le patrimoine de CORUM Eco sont soumis aux évolutions et aléas des marchés.



L'ESSENTIEL

OBJECTIF DE
RENDEMENT PAR AN
SUR 5 ANS

4 %

net de frais de gestion

DIVIDENDE EXCEPTIONNEL
DISTRIBUÉ OU CAPITALISÉ PAR PART
CE TRIMESTRE

0,65 €

NOMBRE
D'ENTREPRISES
AU 30/06/2020

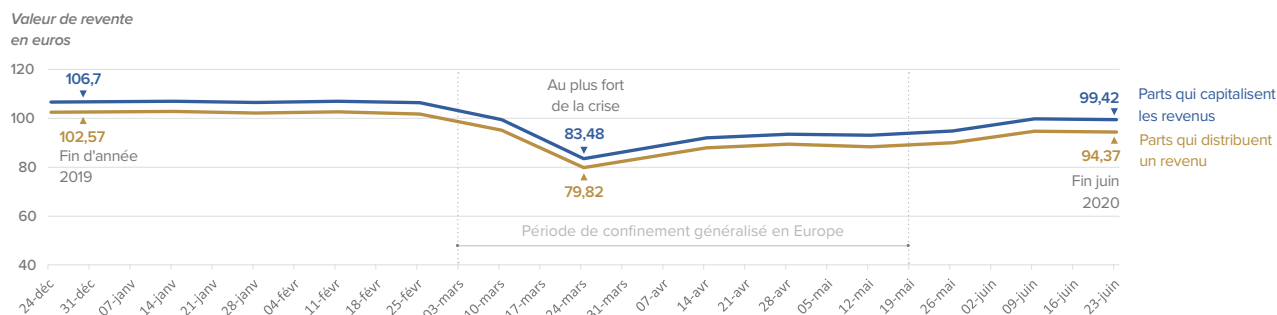
63

TAUX D'INTÉRÊT INITIAL
MOYEN PONDÉRÉ
DES PROJETS FINANCÉS

5,49 %

CORUM ECO, EN BREF

ÉVOLUTION DE LA VALEUR DE REVENTE DE VOS PARTS EN 2020



source : CORUM

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Le prix de revente de vos parts dépend du prix qu'il est possible d'en obtenir à un instant T. Ce montant appelé « valeur liquidative » peut subir des variations dans le temps à la suite de l'évolution des marchés. C'est pour cette raison que nous vous recommandons d'apprécier votre placement à un horizon de 5 ans.



2019 EUPHORIQUE, 2020 PANDÉMIQUE

Penser long terme est le meilleur rempart face aux réactions désordonnées des marchés.

Par Frédéric Puzin,
Président 

L'Europe sort progressivement du confinement, mais une partie du monde est encore confinée - ou, y retourne. Cette période a été pour tous faite d'inquiétudes et de remises en cause de certaines de nos certitudes, sur nos activités, notre avenir.

La pandémie de Covid-19 qui a, au plus fort, paralysé la moitié de la planète, conduirait cette année à une récession de l'économie mondiale de 5,2 %. Les mesures de confinement prises par les états ont ralenti, voire stoppé la circulation des biens et des personnes dans le but de tenter de ralentir la contagion. La production diminue, donc la consommation également, ainsi que le chiffre d'affaires du commerçant de quartier... tout comme celui du commerce mondial dans son ensemble. Et la confiance dans le lendemain se perd. Les entreprises tournent pour la plupart au ralenti - quand elles ne sont pas à l'arrêt ; elles gèlent leurs investissements, les banques prêtent moins, les investisseurs doutent...

CORUM Eco est connecté à l'économie réelle et a, sans surprise, subi l'impact direct de la crise. Comme je vous l'avais indiqué dans le Fil d'Actualités du premier trimestre 2020, nos gérants ont opté pour une **stratégie prudente**, préférant revendre certains crédits d'entreprises à des valeurs inférieures à leur valeur d'achat dans le but de se protéger d'éventuelles faillites. Avec une conséquence immédiate : générer des moins-values. Nous l'avions déjà annoncé dans notre précédent bulletin : les moins-values dues à la crise venant minorer les intérêts perçus, nous avons donc procédé à l'arrêt du versement des dividendes. Avec également une conséquence secondaire : la baisse de la valeur de vos parts CORUM Eco, si nous devions revendre aujourd'hui l'intégralité des prêts aux entreprises composant le portefeuille de CORUM Eco. En revanche, cette valeur liquidative n'est pas celle du montant du capital qui sera remboursé à l'échéance par les entreprises. La valeur liquidative à fin juin 2020 n'est donc pas représentative de l'état des marchés financiers, comme c'était également le cas

à fin décembre 2019, quand elle était bien supérieure à celle du capital remboursé.

Rien n'a changé pour CORUM Eco : penser long terme est le meilleur rempart face à cette crise et aux réactions désordonnées des marchés. Votre placement doit donc être examiné à la fin de l'horizon de placement 5 ans. C'est ce principe qui régit l'objectif de performance.

Dans ce contexte, votre épargne joue également son rôle dans le soutien à l'économie. La perte de revenus du secteur privé est évaluée à 120 milliards d'euros pour la seule année 2020. D'ores et déjà nous voyons que les banques durcissent leurs conditions de prêt aux entreprises : moins de prêts, à des taux plus élevés. Cet espace libéré par les banques, les gérants de CORUM Eco vont s'employer à l'exploiter, pour saisir de belles opportunités avec notamment des taux d'intérêts supérieurs à la période précédant la crise. CORUM Eco, en finançant certains de ces projets grâce à votre épargne, contribue à la reprise de la croissance économique. Et la mission de nos experts, en sélectionnant avec soin les entreprises capables de payer les intérêts sur la durée et de rembourser à terme le capital prêté, est de tout mettre œuvre pour atteindre l'objectif de performance de votre placement.

Avec CORUM Eco, **vous savez où va votre argent et en soutien de quel projet d'entreprise**. Vous prêtez votre épargne à ces entreprises pour qu'elles puissent se développer dans cette période de crise conjoncturelle et structurelle, dont nous continuerons sans doute à voir les effets en 2021. Néanmoins, à fin 2020, nous estimons pouvoir renouer avec des résultats honorables, après une année 2019 qui avait été bien au-dessus des objectifs. Et entre les deux, cette parenthèse (espérons-le !) inattendue de crise sanitaire mondiale.

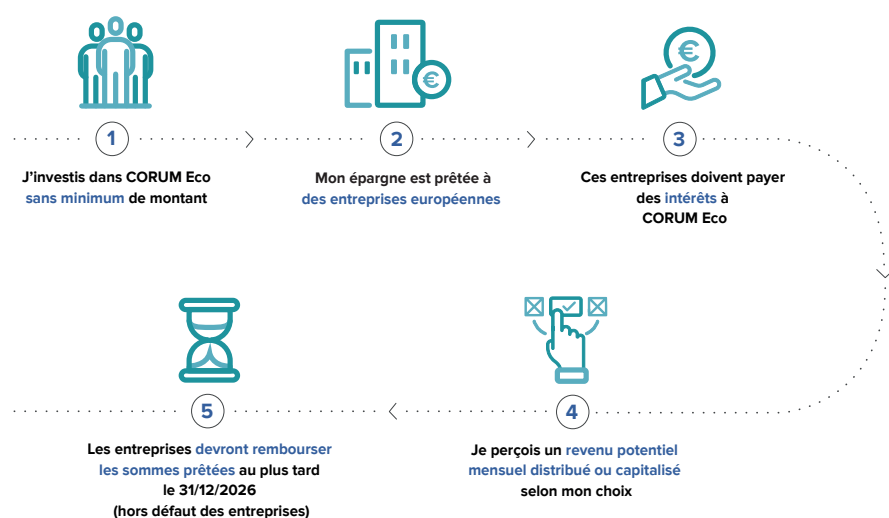
EN DÉTAILS



Le début d'année 2020 avait été défavorable sur le marché européen des prêts aux entreprises. Mais il a depuis refait environ deux tiers de ses pertes, et offre désormais des meilleures perspectives.

Laurent Kenigswald

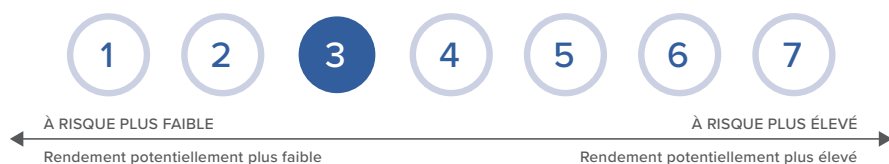
COMMENT FONCTIONNE CORUM ECO ?



Le portefeuille de CORUM Eco est composé de 63 entreprises au 30/06/2020 avec une notation comprise entre BB+ et CCC-. Cette notation correspond à la qualité du crédit de l'entreprise financée. Plus le taux de risque est élevé, plus la perspective de rendement est importante. Une bonne maîtrise de ces paramètres permet une gestion mesurée du portefeuille.

QUELLE EST L'ÉCHELLE DE RISQUE DE CORUM ECO¹ ?

L'échelle de risque permet à l'épargnant CORUM Eco d'avoir un aperçu des risques auxquels il s'expose. Cela lui permet également d'identifier la solution d'épargne la plus adaptée à son objectif patrimonial.



¹ L'indicateur de risque reflète le risque attaché à l'exposition de CORUM Eco aux marchés des obligations et autres titres de créance ou instruments financiers assimilés susceptibles d'être considérés spéculatifs. La catégorie de risque associée à CORUM Eco n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. Aucune catégorie de risque n'est dénuée de risques, la catégorie la plus faible ne signifiant pas "sans risque". CORUM Eco ne bénéficie d'aucune garantie ou protection du capital. Le profil de risque du fonds nourricier, CORUM Eco est identique à celui du fonds maître, Corum Eco 18. Il est décrit dans le prospectus du fonds maître, CORUM Eco 18 et dans celui du fonds nourricier, CORUM Eco. CORUM Eco peut être soumis notamment à des risques crédit et de contrepartie (les instruments souscrits par le fonds maître, CORUM Eco 18 étant négociés de gré-à-gré), des risques liés à l'investissement des titres risqués notés entre BB+ et CCC-, des risques de valorisation, des risques liés à l'effet de levier, des risques de change et des risques liés à l'utilisation d'instruments dérivés lesquels peuvent présenter une forte volatilité. Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de CORUM Eco.

VALEUR DE SORTIE

au 23/06/2020

99,42 €

POUR LES ASSOCIÉS AYANT
CHOISI LA CAPITALISATION
DU DIVIDENDE POTENTIEL

94,37 €

POUR LES ASSOCIÉS AYANT
CHOISI LA DISTRIBUTION
MENSUELLE DU DIVIDENDE
POTENTIEL

Il vous est possible de sortir du fonds deux fois par mois. Le prix de revente de vos parts dépend alors du prix que l'on peut obtenir sur le marché et non du remboursement du capital prêté aux entreprises financées par CORUM Eco. C'est pour cette raison que nous vous recommandons une conservation sur 5 ans de vos titres CORUM Eco.

HORIZON DE PLACEMENT CONSEILLÉ

5 ans

En épargnant sur 5 ans, vous accompagnez les entreprises dans leurs projets de développement. Vous percevez des revenus potentiels issus des intérêts et valorisez votre investissement.

LE PROFIL DES ENTREPRISES

LE PATRIMOINE EN UN COUP D'OEIL



5,49 %

TAUX D'INTÉRÊT INITIAL
MOYEN PONDÉRÉ DES
PROJETS FINANCÉS



63

ENTREPRISES FINANÇÉES
AVEC UNE NOTATION
COMPRISE ENTRE
BB+ ET CCC-



5,05 ANNÉES

DÉLAI MOYEN DE
REMBOURSEMENT DU
CAPITAL DES EMPRUNTS
À COMPTER DE
FIN JUIN 2020

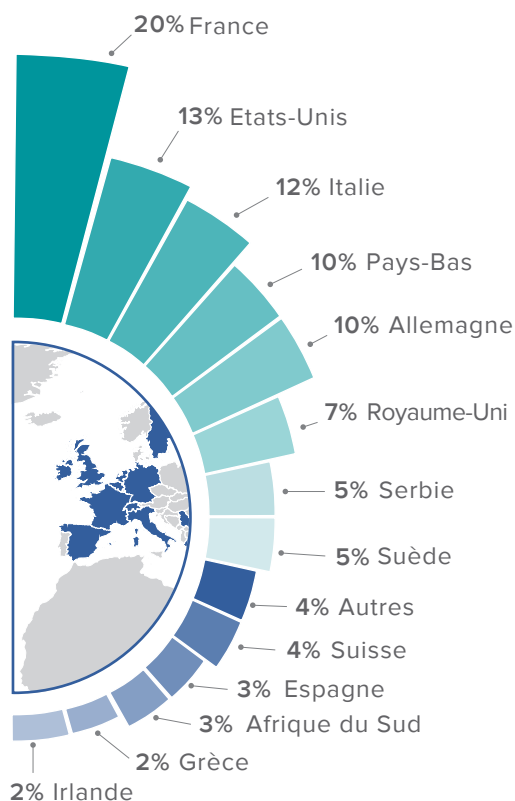


31/12/2026

DATE À LAQUELLE
LES ENTREPRISES
REMBOURSERONT AU
PLUS TARD LES SOMMES
PRÊTÉES
(HORS DÉFAUT)

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE

(% de la valeur vénale)



RÉPARTITION TYPOLOGIQUE



21 %

TÉLÉCOMMUNICATIONS
ET MÉDIAS



13 %

SERVICES



11 %

SANTÉ



11 %

COMMERCE
DE DÉTAIL



10 %

EMBALLAGE



9 %

BIENS DE
CONSUMMATION



6 %

CHIMIE



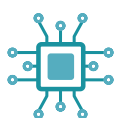
6 %

AUTOMOBILE



4 %

LOISIRS



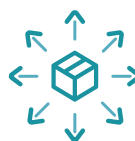
3 %

TECHNOLOGIE



3 %

SERVICES
FINANCIERS



1 %

LOGISTIQUE



1 %

ÉNERGIE



1 %

INDUSTRIE
DE BASE

VOUS LES FINANCEZ

Les exemples d'investissements réalisés ne constituent pas un engagement quant aux investissements futurs.

KILOUTOU : DIVERSIFIER SES ACTIVITÉS ET RENOUVELER SON PARC DE MACHINES

LE MONTANT PRÊTÉ PERMET L'ACQUISITION DE NOUVELLES ENTREPRISES POUR DIVERSIFIER SES ACTIVITÉS MAIS ÉGALEMENT PROPOSER DES MACHINES DERNIÈRE GÉNÉRATION.

Kiloutou est le troisième loueur européen avec un réseau de 527 agences en France, en Pologne, en Espagne, en Allemagne et en Italie. Le groupe affiche une croissance permanente avec un chiffre d'affaires de 737 millions en 2019 grâce à un développement constant et soutenu guidé par une stratégie de diversification de ses activités. Kiloutou multiplie les acquisitions d'entreprises pour devenir multi-spécialiste et étendre son maillage territorial notamment en France.

Le groupe met également un point d'honneur à renouveler son parc de machines afin de proposer du matériel de pointe répondant aux enjeux environnementaux et d'assurer la sécurité sur les chantiers (ex : drones, télé-pilotes, gilets connectés...). Un cadre de travail qui s'améliore et qui permet à l'entreprise d'être certifié Top Employeur 2020 pour la septième année consécutive.



3,05 % TAUX D'INTÉRÊT DU PROJET FINANCÉ À L'ACHAT



DIVERSIFICATION DES ACTIVITÉS

15/12/2026 - ÉCHÉANCE DU PRÊT

CERAMTEC : INVESTIR DANS LA TECHNOLOGIE DE POINTE

LE MONTANT PRÊTÉ PERMET À CERAMTEC DE DÉVELOPPER DES COMPOSANTS TOUJOURS PLUS QUALITATIFS ET FIABLES.

Avec un chiffre d'affaires de 620 millions d'euros, Ceramtec est l'un des leaders mondiaux en fabrication de céramique technique. Présente dans notre quotidien, cette dernière est utilisée dans de nombreux domaines tels que l'automobile, l'électronique, l'énergie et l'environnement, le génie mécanique ou encore la technologie médicale.

Les composants fabriqués par Ceramtec sont devenus bien souvent indispensables pour assurer la performance, la sécurité et la fiabilité de nombreux matériaux et machines. Dans le contexte actuel par exemple, les tests pour le Covid-19 font appel à des composants hermétiques Ceramtec. Grâce à leur résistance à des températures extrêmes, les matériaux céramiques sont également beaucoup utilisés pour les systèmes photovoltaïques, de conversion d'énergie éolienne et hydraulique.



5,88 % TAUX D'INTÉRÊT DU PROJET FINANCÉ À L'ACHAT



INVESTISSEMENTS TECHNOLOGIE DE POINTE

15/12/2025 - ÉCHÉANCE DU PRÊT

LES NOUVEAUX

INVESTISSEMENTS DU TRIMESTRE

▶ GARRET

▶ ADLER PELZER

▶ CBR

▶ TENNECO

▶ MERLIN

LES VENTES DU TRIMESTRE

▶ BURGER KING

▶ WFS

Avertissements

CORUM Eco permet d'investir dans les projets de développement d'entreprises et de percevoir des intérêts potentiels sur les sommes prêtées. CORUM Eco, comme tout investissement, n'offre aucune garantie de rendement ou performance et présente un risque de perte en capital. Nous attirons votre attention sur le fait que les performances passées ne constituent pas un indicateur fiable des performances futures. Elles ne sont notamment pas constantes dans le temps car les investissements constituant le patrimoine de CORUM Eco sont soumis aux évolutions et aléas des marchés. Avant tout investissement, vous devez vérifier qu'il est adapté à votre situation patrimoniale. L'objectif de performance cible est fondé sur la réalisation d'hypothèses de marché arrêtées par la société de gestion et ne constitue, en aucun cas, une promesse de rendement ou de performance. Avant d'investir, il est nécessaire de consulter le document d'informations clés pour l'investisseur, le prospectus ainsi que le dernier rapport annuel, dans lesquels sont décrits les risques liés à l'investissement, mis à disposition sur le site www.corum.fr/corum-eco.

CORUM Eco s'adresse en particulier aux investisseurs personnes physiques, et également aux personnes morales recherchant :

Un investissement dans un OPCVM de type obligataire présentant :

- un niveau de risque de niveau 3 conforme à l'objectif d'investissement de son maître investi dans des obligations et autres titres de créance émis par des entreprises européennes
- sans aucune garantie du capital investi conformément aux prospectus et DICI
- un horizon de placement long terme pouvant atteindre 8 ans
- ne s'adressant pas aux investisseurs personnes physiques ou morales résidents aux États-Unis ou présentant des signes d'américanité.

Informations générales

CORUM Eco est un organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) de droit français dont la société de gestion est CORUM BUTLER Asset Management. Le sous-délégué de la gestion financière est Butler Investment Managers Limited, le dépositaire est CACEIS Bank, et le distributeur et centraliseur des ordres est CORUM Asset Management. Les parts sont détenues en nominatif pur. La durée de placement recommandée est de 5 à 8 ans (échéance du fonds). Il existe deux types de parts : les parts de distribution (D), dont les revenus seront distribués mensuellement, et les parts de capitalisation (C), dont les revenus ne seront pas distribués mais capitalisés dans un objectif de plus-value. La SICAV est domiciliée au 1 rue Euler, 75 008 Paris.

L'objectif est de maximiser le taux de rendement à long terme en investissant dans des titres de créance et instruments financiers de taux assimilés à haut rendement.

Les risques liés à ce produit sont : risque de perte en capital, risque lié à la gestion discrétionnaire, risque de crédit et un certain nombre de risques liés aux instruments en portefeuille. CORUM Eco est une SICAV nourricière de droit français agréée par l'AMF le 07/08/2018. Elle est investie en parts du fonds maître de droit irlandais CORUM Eco 18. La Sicav nourricière est gérée par la société de gestion de portefeuille CORUM BUTLER Asset Management (Dublin) agréée par la Banque Centrale d'Irlande (numéro C176313) et bénéficiant du passeport européen délivré le 17/05/2019. La gestion financière est sous-déleguée à la société Butler Investment Managers Limited (Londres) agréée par la Financial Conduct Authority (numéro 477024).

Conditions de souscription - Fermeture des souscriptions

Les frais de souscription sont de 5 % TTI (toutes taxes incluses), le montant maximum des frais courants, incluant les frais indirects de l'OPCVM maître, est de 1,2% TTC.

Le fonds est valorisé deux fois par mois : le 2^{ème} et le 4^{ème} mardi de chaque mois.

Les souscriptions reçues dans l'intervalle de deux dates de valorisation seront enregistrées à cours inconnu sur la prochaine valeur liquidative.

Le fonds est désormais fermé aux nouvelles souscriptions.

Modalités de rachat des parts

Il n'y a pas de frais de sortie. Les demandes de rachat sont reçues tous les jours et centralisées par CORUM Asset Management chaque Jour de Transaction, soit en J-1, avant 11 heures et exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative. Les demandes reçues après cette heure seront automatiquement placées pour le prochain Jour de Transaction.

Fiscalité

Chaque investisseur devra vérifier, le cas échéant auprès de son conseil, les dispositions qui lui sont applicables en fonction de sa situation personnelle. L'OPCVM maître n'étant pas établi dans le même Etat membre que l'OPCVM nourricier, cette situation pourrait avoir une incidence sur le traitement fiscal réservé à l'OPCVM nourricier. Les informations qui suivent sont communiquées en fonction des dispositions applicables à la date de rédaction de ce document et sous réserve de toute modification législative ultérieure. La SICAV est un OPCVM "à compartiments" disposant d'une personnalité juridique distincte de celle de ses actionnaires. En application de l'article 208, 1^{er} bis A du Code général des impôts (« CGI »), cette dernière est exonérée d'impôt sur les sociétés en France sur les bénéfices réalisés dans le cadre de son objet légal.

a) Actionnaires détenant des « actions de distribution »

Le compartiment procédera au couponnage des revenus et à leur ventilation selon leur nature et leur origine. Les actionnaires personnes physiques résidentes fiscales de France seront imposables, lors de la distribution par le compartiment ou de la cession ou du rachat des actions de ce compartiment, à la flat tax au taux de 30% (sauf option pour une imposition au barème progressif de l'impôt sur le revenu) ainsi que, le cas échéant, à la contribution exceptionnelle sur les hauts de revenus (taux de 3% ou de 4%). Les actionnaires personnes physiques non résidentes fiscales de France ne seront pas imposables en France sur les revenus étrangers distribués par le compartiment. En application des conventions fiscales internationales, ces personnes seront, le cas échéant, soumises à l'impôt en France, au taux de 12,8%, sur les plus-values réalisées lors des cessions de parts. Les actionnaires personnes morales seront assujettis à l'impôt sur les sociétés dans les conditions de droit commun (i) sur l'écart d'évaluation des parts de ce compartiment constaté à la clôture de l'exercice et (ii) sur les revenus distribués par le compartiment. Lors de la cession ou du rachat des parts de ce compartiment, la plus ou moins-value réalisée sera comprise dans le résultat de la société. La plus ou moins-value sera déterminée par différence entre le prix de cession ou de rachat et le prix d'acquisition des parts, corrigé du montant des écarts de valeur liquidative antérieurement imposés ou déduits.

L'attention des actionnaires est attirée sur le fait que la SICAV pourra être amenée à supporter, à l'étranger, une fiscalité sur les placements qu'elle y effectue, selon les modalités d'imposition de l'Etat de la source. L'impôt dû à l'étranger par la SICAV ne pourra pas venir en déduction de l'impôt dû en France par les actionnaires.

b) Actionnaires détenant des « actions de capitalisation »

Les actionnaires ne seront imposés que sur les plus-values réalisées lors des cessions ou des rachats de parts. Les modalités d'imposition varient selon la qualité de l'actionnaire et son lieu de résidence, conformément aux règles précédemment rappelées.

Vie sociale

Le prospectus et le document d'informations clés pour l'investisseur, ainsi que l'historique de valeur liquidative de votre société sont disponibles gratuitement sur le site internet : www.corum.fr/corum-eco. Tout changement d'adresse postale, de domiciliation bancaire, d'option ou de statut fiscal, ou autre, doit être adressé à CORUM Asset Management dans les meilleurs délais, accompagné des pièces justificatives nécessaires.

Assemblée générale

Suite à l'Assemblée générale du 24 avril, la SICAV est désormais une SICAV à compartiments dont la dénomination devient CORUM ENTREPRISES et dont le premier compartiment reste l'OPCVM CORUM Eco.



SAS au capital de 600.000 € - RCS Paris n° 531 636 546 - 1 rue Euler - 75008 Paris - www.corum.fr
CORUM Asset Management société de Gestion de portefeuille agréée par l'AMF sous le numéro GP-11000012 le 14 avril 2011,
agrément AIFM en date du 10 juillet 2014 au titre de la directive 2011/61/UE.

CORUM Asset Management – 1 rue Euler, 75008 Paris - 01 53 75 87 48 - corum@corum.fr
www.corum.fr